

SYNDICAT SUD-RAIL MIDI-PYRENNES

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2019.....	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.....	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables.....	5
Changement de méthode de présentation.....	6
Tableau de détermination des ressources annuelles.....	6
Contribution volontaire en nature.....	6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	2019			2018	PASSIF	2019	2018
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel	0	0	0	0	- Fonds syndicaux sans droit reprise	64 615	52 488
- Actif corporel			0		- Réserves	0	0
- Actif financier	0	0	0	0	- Report à nouveau	0	0
					- Résultat de l'exercice	-6 463	12 126
Total (I)		0	0		Total (I)	58 152	64 615
Actif circulant					Provisions (II)	0	0
- Stocks	0	0	0	0			
- Avances, acptes versés	0	0	0	0	Dettes		
- Créances clients	0	0	0	0	- Emprunts et dettes assimilées	0	0
- Autres					- Avances et acomptes reçus	0	0
Valeurs mobilières placement	0	0	0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattachés	0	0
Disponibilités	58 152	0	58 152	64 615	- Dettes fiscales et sociales	0	0
Caisse	0	0	0	0	- Autres dettes	0	0
Total (II)		0	0	0	Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance (III)	0	0	0	0	Produits constatés d'avance (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	58 152	0	58 152	64 515	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	58 152	64 615

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2019	2018	PRODUITS	2019	2018
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	0	0	Subventions	3 308	5 024
Variations de stocks achats	0	0	Autres produits	5 444	13 139
Achats d'approvisionnement	21 762	8 844	Cotisations	46 747	47 318
Variations de stocks approvisionnement	0	0	Transfert de charges		
Autres charges externes	20 697	25 493	Reprises des amortissements, provisions	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0			
Salaires et traitements	0	0	Total (I)	55 498	65 480
Charges sociales	0	0	Produits financiers (II)	307	273
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits exceptionnels (III)	0	0
Autres charges	19 809	19 290			
Charges financières			Total des produits (I+II+III)	55 806	65 754
Total (I)	62 268	53 627			
Charges exceptionnelles (II)	0	0			
Total des charges (I+II)	62 268	53 627			
Solde créditeur : Excédent		12 126	Solde créditeur : Déficit	6 463	
TOTAL GENERAL	62 268	65 754	TOTAL GENERAL	62 268	65 754

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé	x		
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions	x		
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de **58 152 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **62 268 €** et dégagant un déficit de **6 463 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2019
Cotisations reçues	46 747
- reversements de cotisations	18 305
Subventions reçues	3 308
Autres produits d'exploitation	5 444
Produits financiers perçus	286
Total ressources	37 479

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF conformément au RH 0090